

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOURS - 3701 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 26/07/2024 - 6561 - 2017 B 00870 - 830 949 285 - AB CONCEPT SOUDURE

2024

6561

AB CONCEPT SOUDURE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €

Siège social : 4 Rue Nationale

37380 MONNAIE

830 949 285 RCS TOURS

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURS

26 JUL. 2024

Me F. PRINTEMS Greffier Associé

GREFFE - RCS

DECISIONS ORDINAIRES
DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 15 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le quinze juillet,

Monsieur Alain BERTRAND, associé unique de la Société AB CONCEPT SOUDURE a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'associé unique précise l'ordre du jour des présentes décisions :

- Constatation que les capitaux propres sont redevenus supérieurs à la moitié du capital social,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique constate qu'en raison de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30/09/2023, les capitaux propres de la société sont reconstitués à hauteur de la moitié du capital social et qu'en conséquence, il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la société.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et sera consigné sur le registre des décisions.

L'associé unique





C/2024/00/65/65.01

° Dépot : 2024R006558

ate du dépot : 26/07/2024

° Gestion : 2021B01885

° Siren : 904 778 453

énomination : FONCIERE PATRIMONY

dresse : 42 Rue Jehan Fouquet 37000 Tours

ate de l'acte : 22/07/2024

ype d'acte : Décision(s) des associés

2024

6558

SARL FONCIERE PATRIMONY

au capital de 10.000€

Siège social : 42 rue Jehan Fouquet

37000 TOURS

RCS: TOURS 904 778 453



**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DES ASSOCIÉS DU 22 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 22 Juillet,

A 17 heures,

La société HOLDING VALORYS représentée par Monsieur Pierre-Edouard RETAUREAU
(associé unique et Gérant de la Holding Valorys) et Madame Dorothee POSTEL

Les parts sociales sont attribuées aux associés en proportion de leurs apports, à savoir :

- La société HOLDING VALORYS,
A concurrence de 75 (soixante-quinze) parts sociales
Numérotées de 1 à 75 inclus, ci 75 (soixante-quinze) parts sociales
- Madame Dorothee POSTEL,
A concurrence de 25 (vingt-cinq) parts sociales
Numérotées de 76 à 100 inclus, ci 25 (vingt-cinq) parts sociales

Ont pris les décisions suivantes:

- Décision à prendre en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE DECISION

Les associés, après examen des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, approuvés le 30 Juin 2024, lesquels font apparaître que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du code de commerce, décident qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

pen DP

DEUXIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès verbal signé par les associés et consigné sur le registre de ses décisions.

HOLDING VALORYS
Pierre-Edouard RETAUREAU
Gérant

*Certifié conforme
le 22/07/25*

Dorothée POSTEL